Trente-troisième Année. — N° 23 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. LUNDI 23 JANVIER 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 22 JANVIER 1888

LE TRAITÉ FRANCO-ITALIEN

Paris, 21 janvier.

Les ministres des affaires étrangères, du commerce et de l'agriculture, se sont rendus aujourd'hui devant la commission des douanes, afin de leur faire connaître l'état des négociations engagées à Rome en vue de la conclusion d'un nouveau traité de commerce.

Il a été convenu que le secret serait gardé sur la communication faite par le gouvernement. Nous croyons néanmoins savoir que les trois ministres entendus ont spécialement insisté sur la question du bétail.

Le gouvernement italien demande, en effet, que les droits de douanes appliqués par la France, au bétail de provenance étrangère soient incorporés dans le traité de commerce et que ces droits soient abaissés en ce qui concerne l'espèce bovine.

Jusqu'ici l'Italie s'est refusée à toute concession sur le tarif des viandes fraîches, son gouvernement déclare qu'il ne consentira à reprendre l'ensemble des tarifs que s'il obtient satisfaction sur les tarifs du bétail.

M. Flourens estime que cette concession serait plus apparente que fictive, car nos droits sur le bétail viennent d'être relevés et il n'est pas probable qu'ils le soient de nouveau avant l'expiration du traité.

Le ministre des affaires étrangères est également convaincu que les viticulteurs français se font illusion sur la possibilité de relever les droits sur les vins italiens, notre traité avec l'Espagne nous enlevant à cet égard, notre liberté d'action. M. Doustresme a soutenu la théorie de son collègue, il insiste sur la nécessité de se préoccuper surtout des produits manufacturés, dont l'exportation est de 150 à 200 millions, tandis que l'importation des bestiaux italiens n's'élève qu'à 49 millions.

M. Viette a vivement combattu cette manière de voir, il s'est déclaré hostile à l'incorporation des droits sur le bétail. Après le départ des ministres, une courte discussion s'est engagée. M. Méritan a seul été d'avis que la France eût faire le sacrifice des droits sur le bétail. Finalement à l'unanimité, moins une voix, la commission s'est prononcée contre la proposition de conventionnaliser les droits sur le bétail et sur les céréales. Il a été décidé que cette décision serait communiquée au gouvernement, pour qu'il s'en inspire au cours des négociations.

***

Le traité de commerce franco-italien va donner lieu à plus d'une interpellation ou question. Parmi celles annoncées, signalons celle d'un certain nombre de députés du centre relative aux industries du ciment, de la passementerie, des tuiles, du papier, vannerie, huile, vin, menacées par le traité projeté et au sujet duquel les transactions s'arrêtent.

Les interpellateurs se proposent de demander au gouvernement quelles sont les raisons qui lui font prendre telle ou telle base pour négocier et pourquoi il ne croit pas utile de proposer d'urgence au Parlement un relèvement du tarif général français correspondant au relèvement italien.

NOUVELLES DU JOUR

Les prochaines élections municipales

A propos de convocations, rectifions l'erreur commise par un de nos confrères du soir.

On avait annoncé que la date des élections municipales serait changée cette année et fixée au 22 avril.

Le gouvernement ne peut songer à modifier la date irrévocablement fixée par la loi.

L'article 41 de la loi municipale du 5 avril 1884 est en effet ainsi conçu : « Les conseils municipaux sont nommés pour quatre ans. Ils sont renouvelés intégralement le premier dimanche de mai, dans toute la France, lors même qu'ils ont été élus dans l'intervalle. »

Les élections auront donc lieu le 6 mai.

Le projet d'installation du Préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville

Paris, 21 janvier. — Suivant toutes les prévisions, le projet relatif à l'installation du préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville de Paris, sera voté à une forte majorité, mais sans que ce vote soit précédé d'une longue et chaude discussion. Tous les anciens présidents du conseil municipal, députés de la Seine, MM. Mathias, Michelin, et Mesureur, se proposent d'intervenir dans la discussion et de combattre énergiquement le projet du gouvernement.

M. Pichon, de son côté, défendrait énergiquement ce qu'il appelle les « droits de Paris. »

Nous croyons savoir qu'en passant, M. Pichon rappellerait les opinions anciennes de plusieurs hommes politiques en vue, et leur mettrait sous les yeux leurs engagements d'antan.

Les biens d'interdit et de mineurs

Paris, 21 janvier. — Un député de la Seine a l'intention de déposer une proposition de loi tendant au remploi des biens d'interdit et de mineurs.

On sait qu'à l'heure actuelle, par le fait de l'usage ayant force de loi, le placement des valeurs mobilières peut être fait soit en rente sur l'Etat, soit en actions de la Banque France.

D'après le nouveau projet, le remploi ne pourrait avoir lieu qu'en valeurs à revenus fixes.

Le Canal de Panama

Paris, 21 janvier. — M. de Lesseps avait demandé à M. Tirard, l'autorisation d'émettre des obligations du Canal de Panama avec lots.

Il résulte des informations officielles que le gouvernement n'a pas accueilli cette demande; mais en ce sens qu'il n'entendait la patronner en aucune sorte devant le Parlement.

Toutefois, il convient d'ajouter que cette résolution n'empêchera pas M. de Lesseps de saisir la Chambre de la question par l'organe d'un député, qui exposera en même temps, la véritable situation de l'entreprise battue en brèche par des adversaires étrangers, dans le but de s'en emparer.

Incendie des chantiers de la Méditerranée

Le Havre, 21 janvier. — Ce matin, vers cinq heures, un incendie considérable s'est déclaré dans les Chantiers de la Méditerranée au Havre.

C'est en faisant sa ronde, vers cinq heures, que le gardien de cet établissement a aperçu les premières lueurs de l'incendie.

Le feu avait envahi le bâtiment principal où se trouvent les machines et outils du chantier.

Dans l'espace d'une demi-heure, toutes les constructions, machines, outils, etc., étaient complètement détruits, cela malgré les efforts des 15 ou 20 pompes, accourues dès le premier moment, sur le lieu du sinistre et qui ont rivalisé de zèle et de courage.

Les pompiers ont dû se contenter de préserver les établissements voisins et chantiers où se trouvent les navires en construction.

On ignore si ces derniers ont souffert.

Les dégâts sont considérables et il est encore impossible de les évaluer même approximativement.

A cette heure, les machines et outils n'existant plus, les travaux vont être suspendus.

Plus de 800 ouvriers vont se trouver sans travail et la plupart dans une profonde misère.

On attribue les causes du sinistre à un cas accidentel et non à la malveillance.

Le cas de Kuehn

Nancy, 21 janvier. — Il est inexact, comme l'annonçait un journal du soir, que Kuehn a été commissaire spécial à Avricourt. Il remplissait simplement les fonctions d'inspecteur, sous les ordres de M. Gerbert. Il a occupé ce poste une année environ.

Au mois de février 1887, il a quitté brusquement ce service et a été révoqué quelque temps après pour dettes et absence illégale. Il s'est alors établi à Nancy comme représentant de commerce; mais, depuis l'automne, il n'a pas reparu dans cette ville.

On prétend qu'en apprenant sa révocation, Kuehn aurait déclaré qu'il se vengerait des auteurs de sa disgrâce.

Kuehn est Alsacien et a servi comme sous-officier dans un régiment de cuirassiers français. Après la guerre, il est rentré en Alsace.

Un article du « Nord ». — Tendances pacifiques de la Russie

Bruxelles, 21 janvier. — Le *Nord* dit :

« Cette semaine nous a encore apporté plusieurs manifestations pacifiques, d'une importance considérable.

» Le rescrit de l'empereur au gouverneur de Moscou et le rapport de M. Wychnegradsky sur le budget russe de 1888 témoignent une fois de plus de la ferme intention de la Russie de conserver la paix.

» A Vienne, on persiste à envisager la situation avec inquiétude. On refuse de voir dans ces démonstration des garanties ultérieures du maintien de la tranquillité générale. On prétend que la Russie veut seulement, dans un but financier, endormir momentanément les craintes de guerre et que cette puissance ne vive qu'à gagner du temps pour compléter ses armements.

» Interpréter de cette façon les déclarations si nettement pacifiques du czar, c'est oublier qu'une confiance entière doit s'attacher aux paroles tombées d'une telle bouche. Alexandre III s'est assez clairement exprimé pour qu'aucun doute ne puisse subsister sur les efforts que fera la Russie pour conserver la paix.

» Quant aux prétendus larmements de la Russie, dont on continue à faire un épouvantail, il est à peine besoin de répéter que l'*Invalide russe* n'a rien indiqué de semblable.

» Si les mesures annoncées naguère par l'*Invalide russe* n'ont pas empêché le public européen d'envisager alors la situation sans appréhension, on ne voit pas pourquoi elles l'empêcheraient aujourd'hui de persévérer dans cette appréciation.

» L'inquiétude qu'on affecte à Vienne est en grande partie factice. Nous ne savons trop pour quel motif on y conçoit des craintes qui paraissent si peu fondées. Mais le fait est que ces craintes sont plus voulues que sincères.

» De son côté, la presse russe exprime une défiance marquée à l'égard des intentions du gouvernement austro-hongrois. M. de Kalnoky voudra-t-il rester sous le poids des accusations de la presse russe ?

» Il est à souhaiter qu'il ne tarde pas à donner des gages incontestables de son désir de faire aboutir la crise bulgare. Il faut espérer que les reproches de la presse russe ne sont pas plus justifiés que le scepticisme de la presse autrichienne.

» Le gouvernement russe ne cesse de témoigner, de la façon la plus irréfutable, de son désir du maintien de la paix.

» A l'Autriche de démontrer qu'elle est animée des mêmes préoccupations et qu'elle est décidée à ne chercher la solution de la crise bulgare que dans un arrangement qui tienne compte des légitimes exigences de la Russie. »

Pourquoi la guerre n'est pas à craindre

— Vous me demandez ce que je pense de la situation actuelle de l'Europe, au point de vue de la guerre? nous disait, hier, un diplomate étranger, de passage à Paris; j'hésite à vous répondre parce que je serais forcé de vous faire entendre des vérités désagréables pour l'orgueil national d'un pays que j'aime.

— Dites toujours !

— Eh bien! voici :

» En ce qui vous concerne, M. de Bismarck ne nourrit, vous pouvez en être sûr, aucune intention d'hostilité vis-à-vis de vous. L'incident Schnœbelé lui-même, l'attitude de la presse française à cette époque, le renversement d'un ministre accusé d'intentions belliqueuses ont révélé chez les Français un tel amour de la paix, que le gouvernement allemand ne croit plus guère à l'éventualité d'une guerre déclarée par la France.

» D'ailleurs, M. de Bismarck, qui ne mâche pas ses mots, prétend que la plus sûr garant de votre tranquillité à l'extérieur se trouve dans vos agitations à l'intérieur.

» Les scandales de ces derniers temps ont projeté sur votre mécanisme social et administratif de lueurs qui lui semblent rassurantes.

— Hélas!...

— Et puis, il ne faut pas compter pour peu de chose le rétablissement du Kronprinz, qu'on sait partisan résolu d'une politique pacifique, et qui donne une force nouvelle au parti de la paix à Berlin.

— Mais le conflit austro russe ?

— Je crois qu'il s'apaisera. Les Allemands se sont rapprochés des Russes plus qu'on ne le suppose, en abandonnant le prince de Cobourg. Le meilleur moyen de mettre hors de gonds les Russes et leur Empereur étant de parler avec intérêt de ce prince de Bulgarie, en lui retirant toute marque de sympathie, le grand chancelier a plus fait pour rapprocher son pays de la Russie que toutes les entrevues impériales.

» M. de Bismarck ne désire pas le moins du monde un conflit avec la Russie, parce qu'il n'a pas confiance dans la ténacité autrichienne, et parce qu'il est persuadé qu'en cas de revers l'empereur d'Autriche offrirait immédiatement la paix l'empereur de Russie Alors, il se lancerait dans la bagarre en vertu de la triple alliance, il pourrait se trouver au bout de six semaines abandonné par l'empereur d'Autriche, faisant une paix séparée, et obligé de faire face à la fois à la Russie et à la France.

— Et l'Italie ?

— L'Italie est le satellite de l'Allemagne. Tant que l'Allemagne restera immobile, l'Italie se tiendra tranquille. Le ridicule incident de Florence tombera de lui même dès qu'on saura que M. de Bismarck le répudie et ne veut point s'en servir. Et, on commence à le savoir.

— De sorte que, vos conclusions ?

— Je considère comme improbable une conflagration européenne, parce que la paix du monde est entre les mains de M. de Bismarck, et que M. de Bismarck ne veut faire la guerre ni pour diminuer la France, qui, selon lui, se diminue elle-même, ni pour la Bulgarie, parce qu'il ne compte pas assez sur l'Autriche.

Nous n'avons qu'à méditer ces paroles et à en faire tous patriotiquement notre profit.

L. DESMOULINS.

LA LAICISATION DES HOPITAUX DE PARIS

La *Gazette des Hôpitaux* publie deux lettres qui sont tout à la fois le plus légitime hommage rendu à l'incomparable charité des Sœurs hospitalières et la protestation la plus autorisée contre la laïcisation des hôpitaux; les voici :

I

Madame la Supérieure des Sœurs Augustines à l'Hôtel-Dieu

« 15 janvier 1888.

» Madame la Supérieure,

« Avant le départ des Sœurs Augustines, si injustement renvoyées de l'hôpital de la Charité, et puisque l'administration de l'Assistance publique, qu'elles ont si longtemps et si loyalement servie, ne croit pas devoir leur adresser un mot de remerciement, veuillez agréer ici l'hommage de notre reconnaissance pour les religieuses d'élite que vont perdre nos malades.

» Tout ce que nous avons tenté pour conserver à notre hôpital les Sœurs Augustines est demeuré inutile, mais elles emporteront du moins ce souvenir, que les médecins et chirurgiens des hôpitaux n'ont pas abandonné celles qui les ont toujours le mieux secondés. Ce témoignage de la justice que nous leur rendons adoucira pour nous l'amertume de notre impuissance.

» Nous ne voulons rien ajouter. La vie de la religieuse d'hôpital est au-dessus de l'éloge. Les Sœurs hospitalières seront de longues années encore, chez tous les peuples du monde, l'expression la plus pure du dévouement et du sacrifice.

» Veuillez agréer, madame la Supérieure, l'assurance de notre haute considération.

» POTAIN, DESNOS, FÉRÉOL, LUYS, LABOULBÈNE, BRACHET, *médecins à l'hôpital de la Charité*; TRÉLAT, A. DESPRÈS, *chirurgiens à l'hôpital de la charité*.

II

Madame la Supérieure des Sœurs Augustines, à l'Hôtel-Dieu

« 15 janvier 1888.

» Madame la Supérieure,

» En me joignant à mes collègues de l'hôpital de la Charité pour rendre aux Sœurs Augustines un hommage public de notre reconnaissance, je n'ai accompli qu'une partie de mon devoir.

» Les malades du VIe arrondissement ont gardé et gardent encore le souvenir des soins de vos religieuses. Ils n'avaient pas, d'ailleurs, demandé le départ de celles dont ils ont apprécié si souvent l'expérience et l'abnégation. Deux fois déjà j'ai sollicité des électeurs du VIe arrondissement, la mandat d'aller au conseil municipal de Paris défendre les intérêts des hôpitaux compromis et protester contre le renvoi des Sœurs; deux fois la population d'un coin de Paris, avec celui qu'elle a élu, a résolument pris parti pour la sœur d'hôpital, et elle ne juge pas encore la cause perdue.

» Patience donc! Le jour est proche peut-être où la population parisienne, lasse de servir de champ d'expérience et de combat aux partis politiques, rappellera les Sœurs hospitalières dans les hôpitaux de Paris.

» Veuillez agréer, madame la Supérieure, l'expression de mes sentiments distingués.

» Docteur Armand DESPRÈS,
» *chirurgien à l'hôpital de la Charité, conseiller municipal*. »

LES CHAMBRES DE COMMERCE

Paris, 21 janvier.

La commission chargée de l'examen du projet sur la réorganisation de la représentation industrielle et commerciale vient de terminer ses travaux.

Ce projet qui supprime les chambres consultatives des arts et manufactures étend les attributions des chambres de commerce et de l'industrie qui serait composé de 81 membres, dont 60 élus par les chambres de commerce et 21 désignés par le ministre. Pour l'élection des 60 membres, les chambres de commerce seraient divisées en 12 groupes régionaux, chaque groupe élisant cinq membres au scrutin secret, choisis parmi les membres des Chambres.

Le Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, forment le 1er groupe; le deuxième comprend : Seine-Inférieure, Calvados, Eure, Orne, Manche; le sixième : Gironde, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, Gers, Landes, Hautes et Basses-Pyrénées; le septième : Haute-Garonne, Ariège, Tarn-et-Garonne, Aude, Aveyron, Tarn, Lozère, Pyrénées Orientales; le huitième : Bouches-du-Rhône, Hérault, Gard, Vaucluse, Var, Alpes Maritimes, Basses-Alpes, Corse; neuvième groupe : Rhône, Loire, Haute-Loire, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Ain, Ardèche, Hautes-Alpes, Drôme; dixième : Côte d'Or, Saône-et-Loire, Yonne, Haute-Saône, Doubs, Jura, Vosges, Belfort.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 21 janvier

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet, président.

Les fontes

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. de Mézières une demande d'interpellation sur le trafic des acquits à caution, en ce qui concerne les fontes. La discussion est fixée à lundi.

Le centenaire de 1789

M. de Hérédia dépose une proposition de loi tendant à assurer la célébration du centenaire de 1789, notamment par la création d'un musée de la Révolution française sur l'emplacement des Tuileries, et l'érection d'une colonne commémorative dans toutes les communes de France. Ce projet comporte l'ouverture d'un crédit de 6 millions au ministre de l'instruction publique.

L'orateur demande l'urgence et estime que la majorité doit se préoccuper des conditions dans lesquelles le Centenaire de 1789 sera célébré.

L'urgence est mise aux voix et n'est pas déclarée.

Les égoûts de Paris

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'utilisation agricole des eaux d'égoûts de Paris et l'assainissement de la Seine.

M. Camille Krempf dit que le projet ne répond pas à son titre.

C'est un projet d'épuration. L'utilisation des eaux des égoûts est très désirable, mais le projet n'empêche pas l'empoisonnement des eaux de la Seine; il y ajoute l'empoisonnement des terrains.

Le système du « tout à l'égoût » présente les plus sérieux dangers; on ferait ainsi des égoûts de Paris d'immenses fosses horizontales en communication avec l'air extérieur par des bouches qui laisseraient sortir des miasmes pestilentiels.

L'orateur expose le système de la minorité de la commission, ce serait la construction d'un canal de Paris à la mer; les cultivateurs et les communes pourraient, sur toute la longueur du trajet, dériver de ce canal les eaux qu'ils voulaient utiliser pour l'agriculture; la dépense est évaluée à 40 millions, sans parler des bénéfices qui viendraient en déduction.

Le projet de la commission ne résout pas la difficulté, il coûtera bien cher et créera de sérieux dangers pour la salubrité publique, tandis qu'avec le canal on débarrasserait Paris de matières qui seraient utilisées pour l'agriculture.

M. le marquis de la Ferronnays dit que c'est au point de vue pratique qu'il faut étudier le projet.

La partie de la forêt de Saint Germain dont il est question est très peu boisée et dépourvue de tout pittoresque.

L'orateur votera donc le projet et espère que la Chambre l'adoptera à une grande majorité.

M. Dellisse dit que la question des égoûts de Paris n'est pas seulement une question d'intérêt local. Il y a en cause un intérêt général, celui de la salubrité publique. On propose l'épandage sur une surface de 800 hectares aux portes de Paris.

M. Montaut dit qu'à Berlin les terrains sont imperméables, tandis que les terrains d'Achères sont perméables.

M. Dellisse ajoute qu'à Achères on pourra jeter, sur les 800 hectares, jusqu'à 40.000 mètres cubes. L'absorption, à supposer qu'elle se fasse complètement, ne sera pas sans danger pour les nappes souterraines.

Quant à la neutralisation des matières putrescibles qui resteront à la surface du sol, elle n'est rien moins que prouvée; c'est l'avis de MM. Pasteur et Brouardel. Les germes du charbon et de la septicémie ne disparaissent pas dans les opérations de la culture.

Il résulte d'un rapport de M. Brouardel que les germes de la fièvre typhoïde conservent leurs facultés natives, après avoir traversé une couche de terre de quarante mètres.

Après des observations présentées par MM. Alphand et Hubbard, la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 7 heures.

LE SECRET DU GLACIER INFÉRIEUR

La mystérieuse disparition de Rudolph Schuchmann, de Francfort, avait produit un vif émoi dans le Grindelwald où le banquier était favorablement connu pour sa bravoure et sa richesse.

Depuis trois ans qu'il venait passer le mois de juillet à la pension du *Grand-Moine*, on avait même pris l'habitude de le nommer familièrement M. Schuch.

Parmi la population disséminée entre les deux Scheideck, les uns soutenaient qu'il y avait eu crime; les autres croyaient encore à un simple accident.

Aussi, le 2 août 1809, jour de l'enquête, il y avait foule sur la place, devant l'édifice communal.

La compagnie des guides fut introduite dans la salle d'audience, et ces hommes jeunes, mûris par la lutte quotidienne, s'installant sur les bancs disposés à cet effet, alignèrent leurs têtes découvertes et impassibles. Mais le trouble intérieur de tous se trahissait par un mouvement des doigts, qui faisait tourner la rangée des chapeaux ronds comme des roues en recul.

Quand le syndic eut constaté par l'appel que la troupe était au complet, il interpella un individu gigantesque et pâle, qui jusqu'alors s'était tenu humblement à l'écart, debout contre la porte.

— Ulric Tagmer, faites votre déclaration.

Celui-ci s'avança d'un pas incertain; et, s'appuyant sur la table, il s'exprima en ces termes, tandis que le greffier écrivait :

— Nous sommes partis le mardi, à cinq heures du matin, pour aller coucher sur le roc de la Schwarzegg et monter le lendemain, au pic de Terreur... Je ne jugeais pas possible de parvenir à cette cime, mais je n'avais pas osé refuser la proposition, par amour-propre. Du reste, M. Schuch... (il se reprit) M. Schuchmann m'avait promis cinquante thalers, que nous réussissions ou non... Pendant trois heures, nous avons gravi le Glacier Inférieur sans trop de difficultés. Mon compagnon était très gai et il m'a dit : « Ulric, j'ai idée que ça ira tout seul. » Je lui ai riposté : « Cela pourra bien être, M. Schuch. » Il s'est mis à rire de ce qu'il m'était échappé de prononcer ainsi son nom... Une autre fois, il m'a dit : « Ulric, il me tarde d'être au rocher, car je n'ai jamais eu si faim... » Après cela, il n'a plus parlé, parce que l'ascension devenait pénible et suffocante... Lorsque nous avons eu dépassé le Zasenberg, j'ai remarqué que M. Schuch... (il se reprit encore) que M. Schuchmann s'écartait du chemin taillé par moi dans la glace... Marchant en avant, je ne m'en étais pas aperçu tout de suite... Je lui criai : « Méfiez-vous par là; revenez derrière moi. » Pendant un instant, il continua de s'éloigner, en me répondant : « Laisse-moi tranquille, je veux examiner cette rosace de neige rouge. » C'est alors que le malheur est arrivé !...

A cet endroit, le narrateur suspendit son récit, qu'il avait débité d'une manière traînante, comme un morceau appris par cœur. Sa voix, qui tremblait de plus en plus, venait de lui manquer.

— Continuez, fit le syndic avec un dur ton d'insistance.

Ulric Tagmer appliqua sa main sur son front en sueur et, par un violent effort, retrouva la parole :

— Il y avait sans doûte un pont de glace neuve... J'ai entendu un craquement, un juron... et je n'ai plus vu personne.

Le syndic demanda :

— Vous n'étiez donc pas attaché avec M. Schuchmann? Comment avez-vous commis une pareille imprudence, vous, un montagnard éprouvé?

D'abord interdit, Tagmer murmura bientôt :

— C'est lui qui n'a pas voulu.

Une sourde exclamation éclata sur le banc des guides.

Ulric, très embarrassé, se retourna vers eux en chevrotant :

— Voyons, vous autres, vous savez pourtant bien la façon dont les choses se passent! Quand je me suis approché pour mettre la corde à M. Schuchmann, il m'a repoussé comme ça (il fit un geste du coude), en me disant : « Tu ne vas pas m'ennuyer avec tes bêtises!... » Qu'auriez-vous fait?... Est-ce qu'un guide n'est pas pire qu'un esclave? »

De nouveaux bruits et des signes de dénégations protestèrent contre ces mots.

— Tagmer, déclare le syndic, l'impression que vous venez de produire sur vos camarades sera partagée par tous les gens de bon sens. En admettant que votre rapport soit vrai, il fait déjà le plus grand tort à votre caractère. Veuillez nous raconter maintenant quelle a été votre attitude après l'événement?

Ulric chercha, durant quelques secondes, à recueillir ses sens; après quoi :

— Je ne me rappelle pas, soupira-t-il avec découragement.

Mais en percevant des chuchotements hostiles derrière lui et piqué au vif par le regard inclément et persécuteur du syndic, il rassembla l'énergie éparse dans ses muscles d'athlète.

— Voilà !... dit-il. J'ai couru vers le bord de la crevasse... j'ai penché ma tête dedans... c'était glacial et tout noir... Et ça grondait comme l'eau dans les moulins... j'ai peut-être appelé mille fois : Monsieur Schuchmann... monsieur Schuchman... J'entendais pendant longtemps ma voix descendre... Et rien ne remontait !...

— Combien de temps êtes-vous resté ainsi?

— Je ne le sais pas.

— En tous cas, vous n'avez reparu que deux jours plus tard. Ce fait a frappé tout le monde. Pourquoi n'avez-vous pas montré plus de hâte à informer l'autorité?

Ulric, resaisi par son angoisse, répondit par saccades :

— J'avais trop de honte... J'avais peur de me laisser voir... Pensez à ce qu'est un guide qui rentre sans son voyageur.

Cette fois, les camarades approuvèrent le dire. Oui, c'était une position terrible; quelques-uns d'entre eux l'avaient connue.

Après un repos, le syndic procéda de nouveau à l'interrogatoire.

— Avant-hier quatre guides, chargés de hâler vos assertions, ont été conduits par vous sur le théâtre du drame et vous avez été incapable de leur en indiquer le lieu prétendu. Ceci est étrange assurément.

Ulric balbutia :

— Il avait neigé depuis... Je n'ai pu me reconnaître au milieu des fentes...

Alors le syndic se levant :

— Tagmer, je dois vous exposer toute la gravité de votre cas : on vous accuse d'avoir tué le banquier pour le voler, et de vous être ensuite défait du cadavre dans un des abîmes qui vous entouraient.

Le patient devint encore plus blême, et, en essayant de se donner une contenance, il haussa les épaules.

— M. Schuchmann, poursuivit le syndic, portait toujours une grosse somme dans son gousset. A maintes reprises, les habitants de la vallée l'ont vu tirer un porte-monnaie abondamment garni; et vous saviez cela aussi bien que personne. Or, vous vous arrangiez pour partir seul avec lui.

— Mais, s'écria maladroitement l'autre, je ne l'ai pas empêché de prendre un porteur.

— Je vous oppose un démenti formel. Je vais vous lire la déposition de l'hôtelier du « Grand Moine. »

« Le 25 juillet, M. Schuch me fit part du projet qu'il avait de se mettre en route le lendemain, pour le pic de Terreur. Il était préoccupé; il me demanda et Ulric Tagmer était un homme sûr. Je l'engageai, dans une aussi dangereuse entreprise, à s'adjoindre au moins un ou deux aides en plus. Après avoir hésité, M. Schuch conclut : Bah! cela vexerait Tagmer qui m'a tant prié de n'emmener aucun de ses collègues. Voila ce que je sais de l'affaire et je l'affirme en honnête conscience. Signé : MOUREN, propriétaire de la pension du *Grand Moine*. » Qu'avez-vous à répondre?

Tagmer était atterré. De temps en temps, la respiration s'échappait de sa gorge comme un souffle de bœuf. Il bégaya :

— Je voulais... si nous avions la chance pour nous... être le premier guide... qui eut atteint le sommet... du pic de la Terreur.

— Enfin, selon votre désir, l'expédition ne se fait qu'entre vous deux. Admettons votre version : l'accident se produit le mardi, vers dix ou onze heures du matin, et c'est seulement le jeudi, à six heures du soir, que vous vous représentez à Grindelwald, tout effaré, fournissant sur la catastrophe des explications tellement incohérentes qu'avant de vous soupçonner d'un crime, on vous traite généralement comme un fou. Vous avouerez que ces procédés sont déjà très suspects. Mais attendez la suite : la veille de votre départ, vous m'aviez requis de vous préparer un certificat d'indigence pour le bureau du canton...

— Le voici ! interrompit le greffier en agitant en l'air un papier afin de solliciter l'attention des guides.

Le syndic reprit :

— A ce moment donc, Tagmer, vous vous trouviez sans ressources. Ecoutez maintenant le rapport de l'agent de police municipale : « Accompagné du garde forestier et du garde champêtre, je me suis rendu au domicile d'Ulric Tagmer, qui était absent. Nous avons néanmoins pratiqué la perquisition enjointe dans la pièce unique qui compose son logement. Nous avons fouillé les hardes et la paillasse de la couchette, nous avons retourné la litière des chèvres sans découvrir aucun objet de valeur ni autre. Nous allions nous retirer, quand l'un de nous a constaté que la terre avait été récemment remuée au coin du foyer. En explorant cet endroit, nous avons extrait douze couronnes d'or allemand. En foi de quoi, ont signé : Herman Claus, commissaire; Pierre Humgrund, garde forestier; Joseph-Marie Redlinger, garde champêtre. » Il s'agit aujourd'hui, Tagmer, de nous expliquer la présence chez vous de cette petite fortune!

Une rumeur prolongée retentit dans le groupe de guides à cette révélation, et, durant plusieurs minutes, des propos tumultueux coupèrent le débat.

Ulric Tagmer, accablé par l'autorité de ce témoignage, ne se départait pas d'un silence pénible pour tous.

Le syndic ayant réitéré sa question, l'accusé s'efforça d'émettre enfin quelques phrases :

— Je demeure sur le chemin du Glacier Inférieur... Nous nous sommes arrêtés chez moi... le temps de prendre ma hache.... M. Schuchman a eu pitié de ma misère.... Il a offert une poignée d'or à ma femme... qui a aussitôt enterré les pièces... parce que notre porte ne ferme pas... et que nous sommes toujours sortis...

— Ici, répondit le syndic, je dois encore rectifier vos affirmations. Vous n'êtes pas marié, Tagmer. Vous cohabitez avec une nommée Maria Muller, que son légitime époux a chassé de Lucerne à cause de ses mauvaises mœurs.

Il y eut un mouvement de désapprobation parmi l'auditoire.

L'irrégularité du ménage était proverbiale; mais quoi ! ce n'était pas utile d'y faire allusion en un pareil moment.

Toutefois, le syndic releva son prestige, de cette courte défaillance, dès qu'il eut complété sa pensée.

— La créature que vous avez recueillie est très belle, de l'aveu commun. On ajoute que votre dénuement convient mal aux besoins de sa coquetterie. Savez-vous ce qu'on prétend, en outre?

— Non ! fit Ulric dont la voix était subitement redevenue calme.

— Eh bien! on a remarqué que Maria Muller excitait les passions du banquier. On a des raisons de croire que c'était pour rechercher les faveurs de cette femme qu'il revenait depuis trois ans, dans le Grindelwald. Il n'y a qu'un instant, vous-même lui avez attribué, envers elle, des marques de libéralité qui accréditent davantage cette supposition. Et je suis ainsi amené à formuler mon opinion, qui est celle de vos concitoyens; vous étiez averti que M. Schuchmann se préparait au départ et par un hardi coup de main, vous avez voulu vous assurer des ressources qui allaient vous faire défaut. Cette hypothèse est infiniment plus vraisemblable que votre conte d'un accident dont les conditions, trop peu compliquées, ne pouvaient rendre victime un ascensionniste expérimenté comme M. Schuchmann. D'ailleurs, toutes les circonstances vous condamnent, et votre attitude encore mieux que le reste.

Mais ce n'était plus le même homme, soumis et résigné que le syndic avait désormais devant lui.

Une flamme d'audace imprévue brillait dans les yeux d'Ulric Tagmer et il abattit son poing sur la table en hurlant, avec la rage de ceux qui ont longtemps souffert sans se révolter :

— Qu'ils viennent donc à moi, tous ces inventeurs de mensonges ! Maria est ma femme devant Dieu..... Et c'est une brave femme.. D'abord, je l'aime, et je défends qu'on l'insulte. Montrez-les moi donc ceux-là qui se cachent la tête comme les porcs, dans l'ordure.

Le spectacle de cette explosion de force soulagea le cœur des guides que le débat depuis l'ouverture, avait oppressé de plus en plus.

L'accusé était un des leurs, après tout; et, par la villeté de sa contenance, l'orgueil de sa corporation avait été longuement tourmenté.

Le syndic était aussi satisfait.

Il estima que sa dialectique avait fini par toucher juste; et, ne songeant plus à obtenir, d'Ulric Tagmer, de nouveaux éclaircissements dans l'état de surexcitation où ce dernier s'obtinait, il l'invita à passer dans un cabinet, sous la surveillance du greffier tandis qu'on allait délibérer. . . . . .

. . . . . .

Les cris du dehors, les entretiens, les piétinements traversaient les vitres et bourdonnaient dans la salle, où la chaleur de la dispute en était augmentée...

Diverses propositions furent soutenues.

La première émanant d'un oncle paternel d'Ulric, tendait à ce que l'enquête n'eut pas de suites. Cet autre Tagmer, soucieux de l'honneur du nom, fit valoir les bons antécédents de son neveu qui, malgré certaines bizarreries d'allures, n'avait encore, à l'âge de trente ans, ecouru aucun reproche sérieux sinon celui de concubinage.

En second lieu, le syndic, désireux de dégager sa responsabilité, conseilla de saisir le Tribunal Criminel.

Mais les guides s'insurgèrent contre cette redoutable mesure, et leur doyen résuma le sentiment général dans un troisième avis :

Solliciter l'intervention du pouvoir public, ébruter l'affaire et dénoncer un des membres, c'était jeter l'opprobre sur l'institution tout entière. Au surplus, il était impossible que la vérité fut jamais établie.

Cependant si le crime était niable, il n'était pas, en tous cas, douteux qu'une faute grave eût été commise. Aussi devait-on punir le coupable, selon la loi disciplinaire de la compagnie.

Lorsque la discussion fut close, on procéda au vote, et dix-huit suffrages sur vingt proclamèrent Ulric Tagmer déchu du titre de guide et du droit de conduire les étrangers.

On ramena celui-ci.

Alors tout le monde étant debout et solennel comme dans une chambre de mort, le syndic prononça contre la sentence.

Ulric, dont la figure était de nouveau envahie par la mollesse et la lividité, écouta placidement.

Et le syndic, avec la douceur d'âme qui caractérise ceux que le règlement d'une situation difficile congédie sans dommage ayant ajouté :

— Je vous engage, dans votre propre intérêt, à quitter le pays.

Tagmer répondit simplement.

— Je ne crains rien, je suis innocent.

On lui fit ensuite restituer son livret, une sorte de portefeuille en cuir pelé, garni de pages crasseuses, qu'il déposa avec un soupir et deux pleurs rayèrent ses joues.

Ses anciens camarades, affligés et rigides défilèrent sous le regarder; et quand leurs faces composées apparurent, une à une, sur le perron du seuil, le calme et le silence se répandirent dans le rassemblement des villageois.

Chacun se rapprocha lentement de celui des justiciers qui le touchait de plus près par le sang ou l'amitié; et la foule ainsi répartie, se dispersa en petits groupes qui causaient à voix basse.

. . . . . .

Après la chute du soir, lorsque les routes furent désertes. Ulric Tagmer s'enfuit de la mairie.

Il franchit d'un pas furtif la région habitée et s'enfonça dans la solitude marégeuse d'un bois d'aulnes qui s'étendait autrefois jusqu'au pèlerinage de Sainte-Pétronille.

Pendant une demi-heure il gravit un sentier pierreux et tailladé par le fil des ruisseaux; puis il atteignit une clairière et tournant vers la gauche il s'arrêta devant une lumière que blanchissait la lueur nocturne et proche du Glacier inférieur.

Pour entrer, il n'eut qu'à manier le loquet de la porte.

Sur un quartier de roche, une femme bien tournée et vêtue à la mode traditionnelle de Lucerne, était accroupie.

La pointe des coudes appuyée sur les genoux, elle grattait pensivement ses cheveux noirs et touffus.

Au bruit, elle dressa la tête.